



2021-01-08

Pour diffusion immédiate

## Communiqué

### Confinement du Québec dans le contexte de la COVID-19

**Beloil, le 8 janvier 2021** – La Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent ainsi que l'ensemble des services de police du Québec, auront le mandat de voir à l'application et au respect du décret qui entrera en vigueur ce samedi 9 janvier à 20h00 ainsi que toutes les autres mesures s'y rattachant qui sont sous notre responsabilité.

Donc, la règle générale est que le couvre-feu va s'appliquer par défaut à tous citoyens ne se trouvant pas dans leurs résidences entre 20:00 et 05:00 sauf exception prévus dans le décret (travailleurs essentiels, déplacements essentiels pour cause médicale, de sécurité, etc..), les exceptions sont indiquées sur le site du gouvernement du Québec.

Lorsqu'une personne n'est pas à sa résidence à l'intérieur des heures prévues au décret, elle se trouve de facto en infraction, ça sera cette personne qui aura le fardeau de démontrer qu'elle est couverte par une des exceptions prévues.

L'objectif derrière ce nouveau décret est d'éviter toute forme de rassemblement afin de minimiser tout risque de contagion de la COVID. Comme c'est le cas depuis le début de la pandémie, les policiers continueront de faire preuve de jugement et de discernement lors de son application.

Les effectifs de la Régie de police seront en nombre suffisant pour en assurer le respect et afin de renforcer le message que nous sommes dans une période particulière, les auto-patrouilles pourront circuler avec leurs gyrophares afin d'accroître notre visibilité et ainsi rappeler aux citoyens qu'il est important de respecter les consignes.

– 30 –

Source :      Sergent Jean-Luc Tremblay, mat. 631  
Téléphone : 450 536-3333 poste 220  
Cellulaire : 514-207-6867  
[jltrremblay@police-rsl.qc.ca](mailto:jltrremblay@police-rsl.qc.ca)

#### À propos de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent

La Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, un corps de police de niveau 2 composé de 233 policiers et policières, dessert 17 municipalités : Beloil, Calixa-Lavallée, Carignan, Chambly, Contrecoeur, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Richelieu, Saint-Amable, Saint-Basile-le-Grand, Sainte-Julie, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Mathias-sur-Richelieu, Saint-Mathieu-de-Beloil, Varennes et Verchères. Ce territoire regroupe plus de 200 000 citoyens sur 742 kilomètres carrés.

